

N°14

VILLE DE SEVRAN

Département de la
Seine-Saint-Denis

Arrondissement du Raincy

Canton de Sevrans

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 15 DÉCEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le quinze décembre, à dix-neuf heures et huit minutes, le Conseil Municipal de la Ville de Sevrans, légalement convoqué le neuf décembre, s'est réuni à la Salle des fêtes sous la présidence de Monsieur Stéphane BLANCHET, Maire de Sevrans

Présents

BLANCHET Stéphane
BERNEX Brigitte
MERIGUET Dominique
BACH RUSSO Safia
CHANTRELLE Laurent
BENAMMOUR Mérim
BACON Jean-François
JACQUART Ludovic
MEKKI Chérifa (arrivée à 19h24)
CHAUUVET Claude
DA SILVA Elodie (départ à 23h03)

BASTARAUD Sébastien
YILDIZ Umit
MOULINNEUF Serge
ROUSSEL Danièle
BOITTE Gilles
SELEMANI Ivette
VELTHUIS Asaïs
CEPRANI Eric
KOUYATE Hawa
PRUNIER Géraud
CHERIGUENE Abdelouaheb

PEDRAZO Jennifer
WAVELET Manuel
GAUTHIER Raymond
MOILIME Hassanata
BAILLON Jean-François
CAMARA N'Na Fanta
GEFFROY Philippe (départ à 21h50)
CORDIN Olivier
SAKI Mireille
JOUS Sullivan

Excusés ayant donné procuration

MEKKI Chérifa
ARAB Dalila
LOUJAHDI Brahim
LARDIC Stéphan
CAMARA Mariama
BRAHIM Marwa
HAMDAOUI Naïma
AGUIREBENGOA Carole
BOREL YERETAN Stéphanie
BENAMMOUR Mérim
DA SILVA Elodie

donne procuration jusqu'à 19h24
donne procuration à
donne procuration à
donne procuration jusqu'à 21h50 à
donne procuration à
donne procuration à
donne procuration jusqu'à 21h50 à
donne procuration à
donne procuration à
donne procuration à partir de 21h50 à
donne procuration à partir de 23h03 à

CHERIGUENE Abdelouaheb
BAILLON Jean-François
GAUTHIER Raymond
BENAMMOUR Mérim
BACON Jean-François
BLANCHET Stéphane
GEFFROY Philippe
CORDIN Olivier
CAMARA N'Na Fanta
CHANTRELLE Laurent
BASTARAUD Sébastien

Excusés et absents

MABCHOUR Najat, RATNATHURAI Ziromi, PERRAN Dominick, LIBERT Arnaud, ETIENNE Walnex, GEFFROY Philippe (à partir de 21h50) HAMDAOUI Naïma (à partir de 21h50), LARDIC Stéphan (à partir de 21h50 suite au départ de Mme Benammour)

Matière : Affaires financières
Service émetteur : Direction Politique de la ville

Objet : Attribution de subventions aux porteurs de projets dans le cadre de l'enveloppe Fonds d'Initiatives Associatives (FIA) 2022 du Contrat de Ville Intercommunal – Session 3

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2121-7 à L.2121-34 relatifs au fonctionnement du Conseil Municipal et l'article L.2122-21 relatif aux attributions du Maire exercées au nom de la Commune ;

VU l'instruction comptable n° 96-078 « M14 » du 01/08/96 modifiée ;

VU la délibération n° 17 du 31 mars 2015 adoptant le cadre stratégique du Contrat de Ville Intercommunal 2015 / 2020 ;

VU la délibération n° 28 du 30 juin 2015 adoptant le Contrat de Ville Intercommunal Sevrans / Tremblay-en-France / Villepinte (2015-2020) ;

VU la délibération n° 6 du 15 février 2022 adoptant le budget primitif 2022 de la commune ;

CONSIDÉRANT l'activité des porteurs de projets intervenant sur le territoire sevransais telle que définie par la nouvelle géographie prioritaire ;

CONSIDÉRANT la signature par la Ville de Sevrans du Contrat de Ville Intercommunal intervenue le 22 septembre 2015 ;

CONSIDÉRANT le Protocole d'engagements réciproques et renforcés signé le 17 décembre 2019

CONSIDÉRANT le tableau de programmation 2022 du Contrat de Ville Intercommunal validé en comité de pilotage le 16 février 2022 ;

CONSIDÉRANT la nécessité de mobiliser tous les acteurs de la politique de la ville, de soutenir les initiatives et de favoriser les synergies utiles à la réalisation des projets ;

Après avoir entendu le rapporteur,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Adopté par	32 voix	Unanimité
Présents ou représentés	37 voix	
Exprimés	33 voix	
Pour	33 voix	
Contre		
Abstention		
NPPV	5	M. Chantrelle, M. Cheriguenne, Mme Selemanni, Mme Pedrazo, M. Wavelet

ARTICLE 1 : Décide au titre de l'exercice 2022, en 3^{ème} session, de subventionner les projets ci-dessous désignées, selon la répartition ci-après :

PORTEURS	ACTIONS	Part ETAT (FIA)	Part VILLE	Total
Association Renaissance	Atelier peinture / spectacle Noël	2 800 €	600 €	3 400 €
Amicale Mazaryk	Fête de fin d'année à Montceaux-Pont-Blanc	2 000 €	1 500 €	3 500 €
Association Môm'Artre	Ateliers d'éveil art & nature parents-enfants	1 350 €	300 €	1 650 €

Association Môm'Artre	Stage artistique enfants	1 150 €	299 €	1 449 €
Amicale les briques rouges	Les petites fleurs sevranaïses	1 600 €	400 €	2 000 €
Association comorienne de Sevrans	Voyager dans l'air	1 250 €	3 898 €	5 148 €
Association Sunshine	Théâtre forum	2 000 €	1 000 €	3 000 €
TOTAL FIA SESSION 3/2022 :		12 150 €	7 997 €	20 147 €

ARTICLE 2 : Dit que la dépense résultant de cette opération sera imputée sur les crédits inscrits à cet effet au budget de la Ville de l'exercice en cours

ARTICLE 3 : Le Directeur Général des Services et le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution des présentes dispositions.

ARTICLE 4 : La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis au titre du contrôle de légalité.

ARTICLE 5 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification et /ou publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

Ampliation en sera adressée à :
 - au Comptable public
 - aux porteurs de projet en ce qui les concerne



Le Maire

Blanchet
 Stéphane BLANCHET

M. le Maire de Sevrans certifie que le présent acte a été :
 Reçu en Préfecture le : **19 DEC. 2022**
 Affiché le : **19 DEC. 2022**

